



YAOUNDE

CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL
TEL 222-31-21-03/222-31-25-66/FAX 222-31-25-67
DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES



YAOUNDE

DECISION N° 0109 D/CHUY/DG/S/M/2025 DU 28 FEV 2025

PROTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° _____ /M/CHU/DG/CIPM/2025 DU _____
PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CHUY/CIPM/2025 DU 10 JANVIER 2025 POUR LA
FOURNITURE D'UN ECHOGRAPHE ET D'UN ECHOCARDIOGRAPHE AVEC LEURS ACCESSOIRES AU CENTRE
HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE

Le Directeur Général,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2010 portant statut général des établissements publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n°2023/218 du 24 avril 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire (CHUY) ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°0001/C/PRC/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025,

Décide :

Article 1^{er}.- La Société **GLEM SOLUTIONS CAMEROUN**, B.P. :5422, YAOUNDE 1er-CAMEROUN ; Tél.: 690 58 73 05 ; N°RCCM : RC YAO/0021/M/359 ; NIU : M021912752378W, est déclarée attributaire du marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CHUY/CIPM/2025 du 10 janvier 2025 pour la fourniture d'un échographe et d'un écho-cardiographe avec leurs accessoires au Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé, en procédure d'urgence, au montant TTC de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante mille (94 950 000) FCFA et pour un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée au Journal des Marchés (JDM) et communiquée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP, ATRC
- ARMP, pour info
- DG/CHUY
- AC- CHUY
- SM-CHUY
- Chrono/archives



Yaoundé, le **28 FEV 2025**
Le Directeur Général

Vincent de Paul Djentcheu